



## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

### RAPPORT DE MISSION A ISTANBUL

#### Procès CHD1 et Oya ASLAN

AUDIENCE DEVANT Les 18 -ème et 37 -ème CHAMBRES CRIMINELLES

CAGLAYAN COURT

15 Septembre 2021 et 20 septembre 2021

---

Chargés de mission pour DSF AS :

Françoise COTTA, Maryvonne Lozach'meur et Ghislaine SEZE pour l'audience CHD1 du 15 septembre 2021

Françoise COTTA et Etienne LESAGE pour l'audience d'Oya Aslan du 20 septembre 2021

#### 1- Le contexte et rappel historique

Ayant répondu à l'appel des avocats turcs poursuivis en raison de leur exercice de la Profession, depuis le début des poursuites engagées contre eux, DSF-AS soutient dans ces deux affaires des avocats membres de l'association des avocats progressistes (CHD) très investie dans la défense des plus démunis, notamment les victimes de catastrophes minières, de violences contre les femmes, le respect des règles du procès équitable ... poursuivis depuis 2013.

**Un mémorandum rappelant l'historique de ces deux procès et les liens existant entre eux nous a été donné par la Défense le matin de la première audience. Il est annexé à ce rapport.**

Le dossier du 15 septembre, dit « CHD1 », concerne principalement la demande de mise en liberté, après plus de 5 années de détention provisoire, de nos confrères Selçuk Kosagacli et Barkin Timtik. L'audience précédente, la 19<sup>ème</sup> depuis 2013, a eu lieu le 7 avril 2021 (cf rapport DSF AS)

Le dossier du 20 septembre concerne Oya Aslan, qui, n'ayant pas été jugée dans le cadre du dossier CHD2, en 2019, est jugée séparément pour des motifs identiques. L'audience précédente, selon le jugement di 1<sup>er</sup> avril 2021, avait été renvoyée au 23 juin 2021. En réalité, elle a eu lieu le 29 juin ( cf rapport DSF AS )

En raison de la proximité de ces deux audiences concernant, toutes deux, des membres du CHD poursuivis depuis des années pour des motifs identiques bien que jugés séparément, les confrères de la Défense qui ont sollicité un soutien de la Profession pour chacune des audiences, ont proposé d'aller rendre visite, entre les deux, nos confrères détenus à Silivri, Edirne ou Kandira.

Tout cela grâce à une organisation remarquable de leur part, dont nous pouvons les remercier, tant pour les transports que les traductions en plusieurs langues et l'accueil si chaleureux.



## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

### **A- L'audience du 15 septembre 2021 (CHD1)**

#### **a/ Avant l'audience**

La délégation française compte 6 avocats qui portent différents mandats de représentation de la Conférence des Bâtonniers de France, de la Conférence régionale du Grand Ouest, du SAF, de DSF AS et des Barreaux de Bordeaux et Rennes.

Les avocats européens (27 dont la liste est en annexe) se sont retrouvés à 9h place Taksim où nous attendaient des confrères turcs qui nous ont emmenés, dans un bus affrété par le Barreau d'Istanbul, jusqu'au Palais de Justice de Caglayan, lieu des procès.

Une réunion était prévue dans les locaux de l'Ordre, pour nous accueillir, nous informer de l'état de la procédure et nous répartir autour des traducteurs présents et nous distribuer le mémorandum en annexe.

A 11h, nous avons gagné la salle d'audience en même temps que le Bâtonnier d'Istanbul, lui-même accompagné d'une dizaine de Bâtonniers de grands Barreaux turcs venus participer à cette audience.

#### **b/ L'audience**

Une salle comble (environ 200 avocats présents pour la Défense ou dans le public), une certaine agitation lors de l'installation qui incite le Président à menacer de faire expulser la salle... Finalement toute la délégation étrangère a pu trouver place grâce à la gentillesse de nos confrères qui sont allés à l'extérieur pour que nous puissions rester.

Les deux accusés, Selçuk Kosagacli et Barkin Timtik entrent sous une longue ovation.

Après l'appel des prévenus et celui, très long, des nombreux avocats inscrits en Défense, le Président rappelle brièvement les faits de ce dossier de plus de 1000 pages nous a-t-on dit, en indiquant qu'il avait écrit pour obtenir les preuves et que tous les témoins avaient été entendu. Puis il donne la parole au Procureur sur les demandes de mise en liberté. Ce dernier se contente de demander le maintien en détention sans plus de motif ou explication.

La parole est à la Défense :

Un premier avocat se lève et indique d'emblée qu'il entend soulever de nombreux vices de procédure et demander un renvoi, mais que la demande principale est la libération des deux accusés détenus préventivement depuis plus de 5 ans en violation de la loi turque puisque la détention provisoire, selon le code pénal turc, ne doit pas dépasser 5 ans. Il évoque l'absence de confrontation des témoins avec les accusés, le refus de jonction des deux dossiers connexes pendant des années jusqu'à la cassation. Il évoque encore les errements de procédure du dossier CND2, avec une libération de tous les accusés la décision de la Cour de Cassation qui ne casse que pour 3 accusés : pourquoi pas pour tout le monde ? Les errements du procès CHD2, avec une libération de tous les accusés annulée 6 heures plus tard ! Des témoins obligés de mentir pour se sortir d'autres affaires et qui apparaissent en 2017 alors que les poursuites ont commencé en 2013 ; tous ces éléments rendent ce procès totalement illégal !

Un deuxième avocat prend la parole : « *Il y a deux chemins* » dit-il, *soit on efface toutes les preuves contestées et on reprend la procédure au début pour rendre une vraie justice, soit on continue comme*



## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

*depuis des années ; si vous choisissez la première solution, votre travail sera simplifié, n'oubliez pas que vous jugez des avocats pénalistes. Si par contre vous continuez sans aucun changement, nous aurons beaucoup de choses à vous dire : on va parler des fausses preuves et du sang rouge d'Ebru Timtik. »* Puis il évoque les preuves venues de Belgique et de Hollande. *« On demande les originaux depuis 2013 et on ne les a pas ! Votre Cour n'a jamais vu les originaux de ces preuves invoquées comme fondement des poursuites. Ces preuves ont été apportées de Belgique et Hollande par 5 policiers, Sont-ils libres aujourd'hui, ou en prison condamnés pour faux documents ? A vous de vérifier. J'ai les réponses : certains sont en prison, d'autres en fuite. Ces officiers de police sont accusés d'avoir produits de faux documents dans d'autres affaires, pourquoi pas dans celle d'aujourd'hui ? »* Il rappelle qu'à la suite de leur demande de vérification, un expert nommé par le Tribunal pour examiner les documents du dossier a dit que ce n'était pas des originaux. *« Vous devez éclaircir le rôle de ces policiers dans cette affaire »* conclu-t-il *ne pas prendre en compte tout cela aujourd'hui va peut-être vous permettre de garder les accusés en prison, mais on vous le rappellera. ... comment pourriez-vous prolonger la détention sans motif ? »*

Un troisième avocat poursuit en évoquant la loi sur le terrorisme qui rend très imprécis le rôle de l'Avocat. *« Il faut la clarifier. La Cour de Cassation a jugé le rôle de l'avocat, ce n'est pas normal »* dit-il

Le Bâtonnier d'Istanbul se lève alors et prend la parole pour une plaidoirie enflammée : *« nous sommes plusieurs Bâtonniers présents car des avocats sont jugés sans preuves. C'est la Profession qui est jugée dans cette affaire. Je veux vous parler du jugement de 2018, quand on les a libérés : lisez ce jugement, vous verrez que les 3 magistrats ont décidé qu'il n'y avait pas assez de preuves pour une détention provisoire. Les 17 détenus ont été libérés. Mais 6 heures après, sur appel du Parquet, ils étaient réincarcérés ! Dites-moi ce qui a pu changer en 6 heures pour qu'ils soient ainsi réincarcérés. Je défends les avocats, c'est mon rôle... Personne ne peut nous apprendre comment exercer notre profession, ni la 16<sup>ème</sup> chambre de la Cour de Cassation ni vous ! Aujourd'hui vous devez dire si les avocats participent à une justice démocratique, s'ils peuvent exercer leur Profession librement. Nous les avocats, nous représentons autant que vous la Justice : nous en sommes l'un des trois piliers. S'il vous plait, ayez le courage d'arrêter cette répression sur les avocats qui dure depuis des années »*

Le Bâtonnier d'Izmir lui succède, avec autant de véhémence, nonobstant la tentative du Président d'arrêter ces interventions de Bâtonniers à qui il ne peut donner la parole dit-il.

*« On a constaté, hier, que les casiers judiciaires de chaque accusé étaient arrivés au dossier, pour la première fois depuis 8 ans, cela nous donne de l'espoir ! Peut-être le Procureur va-t-il requérir à nouveau, et vous pourrez juger. Monsieur le Procureur, vous avez été désigné hier et vous faites vos réquisitions aujourd'hui, mais comment pouvez-vous requérir dans un dossier que vous n'avez pas ouvert ? »* Le président empêche le Procureur de répondre. *« Je n'ai même plus envie de dire que c'est politique, ce n'est pas un procès, aucune règle de procédure n'est respectée »* termine le Bâtonnier.

L'un après l'autre, les Bâtonniers d'Antalaya, Ankara, Adana, Bursa, Batman et Urfa se succèdent pour regretter ces réquisitions non motivées qui ne s'appuient sur aucun texte du code, exprimer leur solidarité avec ces confrères connus pour leur sérieux, dire que les avocats ne céderont pas et appeler les juges à écouter leur conscience, tout en reconnaissant que la loi, qui autorise l'Etat à les muter librement, fragilise leur liberté et leur indépendance.



## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

Le Bâtonnier de Diyarbakir fait état d'un incident survenu la veille dans son tribunal : le Bâtonnier et les membres du Conseil de l'Ordre, venus soutenir un confrère qui était expulsé d'une audience par les forces de police, ont eux-mêmes été mis à la porte !

La parole est alors donnée à l'un des accusés, Selçuk Kosagacli. Il commence par remercier les Bâtonniers, les nombreux avocats turcs et les confrères étrangers venus les soutenir. *« Votre décision n'a pas d'importance »* dit-il aux juges, *« voir autant de confrères présents, cela prouve que j'ai raison de résister... Cela fait 8 ans que des confrères du monde entier viennent me soutenir : ils font partie de ma Défense, même s'ils n'ont pas la parole. »* Puis il poursuit en soulevant les nombreux non-respects de la procédure dans le dossier, en insistant avec humour sur l'absence de motivation réelle : *« Cela fait 5 ans que j'essaie de faire comprendre que je ne partirai pas si vous me libérez. Arrêtez de dire ça ! En 2017, je suis revenu de l'étranger quand j'ai appris que vous vouliez me parler Aujourd'hui, gardez-moi en prison si vous voulez mais, s'il vous plait, motivez votre décision ! C'est vexant de ne pas motiver !...Aujourd'hui, je vais me comporter comme un prévenu, pas comme un avocat. Les prévenus ont le droit de mentir, de cacher des faits, pas vous ni le Procureur qui n'avez pas le droit de mentir. Mais c'est à vous d'apporter la preuve des mensonges de l'accusé. Et pour moi, ça fait 8 ans que vous n'y arrivez pas. Si vous ne trouvez pas les originaux des preuves que vous produisez, alors quittez votre profession. Etes-vous incapables d'exiger des preuves de la police ? Je vous le dis, il n'y en a pas ! La police ment, le Procureur ment, ils n'ont pas le droit, ni vous d'ailleurs...Je suis avocat en droit pénal depuis 20 ans, j'ai enseigné le droit pénal à 20.000 avocats, je n'ai jamais été jugé pour non-respect de la déontologie et j'en suis fier ! .... Jusqu'à présent on n'a jamais parlé du fond, si vous voulez juger on va rentrer dans les détails. Pour pouvoir décider d'une prolongation de la détention provisoire au-delà de 5 ans, il va falloir trouver un nouveau motif, c'est la loi. »* Puis il conclut en disant *« Si vous me condamnez, la prochaine fois je parlerais plus longtemps »*

Puis vient Barkin Timtik. Elle parle de sa *« grande sœur »*, Ebru, qui *« a perdu la vie pour une justice meilleure. La Justice ne n'est pas seulement de dire la Loi, c'est d'avoir une conscience juste. Je n'attends pas de vous le respect de la Loi et la Constitution. Dans l'autre affaire, les juges ont commis un meurtre. La Justice était tout pour Ebru, c'est pourquoi je parle aujourd'hui. Je sais que pour vous, ce n'est rien...Tant que des gens comme vous s'opposeront à la Justice, nous continuerons à nous battre. C'est la raison pour laquelle je ne m'échapperais jamais si j'étais libre ! »*

Après ces cinq heures d'audience, une suspension de 15mns est annoncée par le Président.

A la reprise d'audience, le Président annonce que **l'affaire est renvoyée au 17 Novembre 2021**, avec maintien en détention des accusés, sans aucune motivation en dépit de l'expiration du délai de 5 ans.

Les confrères quittent la salle sous des applaudissements nourris.

### **c/ Après l'audience**

Nous nous retrouvons, avec nos confrères du GHD, dans une salle de l'Ordre pour faire le point et organiser les visites en prison.

La délégation française doit partir rapidement car nous sommes attendus à 17H au Consulat où nous nous rendons accompagnés de trois confrères turcs.



## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

Nous sommes très amicalement accueillis par le Consul-Général, les deux Consuls- Généraux Adjoints et la nouvelle chargée de communication du consulat. Des échanges très libres, durant plus d'une heure, sur les audiences et les visites en prison que nous allons faire. Le Consul suit toujours de très près nos missions et admire en l'appréciant le soutien que nous apportons à nos confrères. Il nous incite à développer nos actions au niveau européen, ce qui est déjà ce que nous faisons. Il nous rappelle

Il nous conseille également de rencontrer, lors d'une prochaine mission, le magistrat de liaison qui suit tous les procès auxquels s'intéresse la France. Il est malheureusement absent d'Istanbul le jour de ce rendez-vous.

Ces échanges assez informels sont intéressants et importants pour nous informer sur la situation du pays et le Consul nous redit souhaiter les renouveler régulièrement au fil des missions lorsque cela est possible.

### **B- Rencontre avec le Bâtonnier d'Istanbul**

Le Bâtonnier Mehmet Durakoglu a souhaité nous rencontrer pour parler des difficultés de la Profession aujourd'hui.

La délégation française, (réduite à quatre, puisque 2 d'entre nous avaient dû repartir le matin,) s'est donc rendu le jeudi 16 septembre à 11 heures à la Maison du Barreau, située rue Istikal. Nous étions accompagnés de deux consœurs turques, l'une du Barreau d'Istanbul, l'autre d'un Barreau extérieur et secrétaire générale du CHD. Une interprète nous accompagnait aussi, bien que le bâtonnier nous ait reçu avec sa chargée de communication francophone et un membre de son cabinet.

La encore, des échanges très libres pendant plus d'une heure, sur la situation et les attaques graves subies par la Profession.

Le Bâtonnier nous redit que ce qui est jugé, dans ces procès, c'est la pratique des Avocats, l'exercice de la Profession et son indépendance.

Il pense que la Profession n'a pas réussi à expliquer aux autorités et aux populations le rôle de l'Avocat, et regrette que la population n'ait pas une demande suffisante vis-à-vis de la Justice.

Il considère que le pays s'achemine vers une dictature et que l'indépendance de l'avocat gêne et que la population vit dans la peur.

Il souhaite que la situation soit mieux connue au niveau international, et un fort soutien de la Profession. Il nous précise que 95% des médias turcs sont sous le contrôle du pouvoir...

Il est ouvert à toute aide et soutien que nous pourrions lui proposer, même s'il est dubitatif sur l'effet de manifestations devant les ambassades : ces gens sont aux ordres du gouvernement.

En conclusion de cet entretien, le Bâtonnier nous a clairement dit que si les avocats engagés sont toujours en danger en Turquie, Le Barreau, spécialement celui d'Istanbul, possède un code génétique pour lutter : la résistance est dans les gènes des avocats d'Istanbul.



## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

Les propos du Bâtonnier sur la volonté du pouvoir de « casser » la Profession sont confortés par les informations reçues de diverses sources lors des missions : la profession d'avocat est en danger. Les pouvoirs publics impulsent l'augmentation du nombre d'avocats, mal formés et qui gagnent mal leur vie, souvent contraints d'avoir parallèlement un autre métier pour vivre ce qui atteint leur indépendance

Une loi récente permet le développement de petits Barreaux parallèles aux Ordres, inféodés au Pouvoir Politique qui les incite à être prestataires de service sans se mêler d'autre chose.

En outre, le niveau des magistrats, formés en nombre à la hâte après la purge de 2016, est très bas.

La situation de la Justice est donc très préoccupante en Turquie et nous rappelle qu'il ne saurait y avoir d'avocats libres sans juges indépendants.

### C- Visites en prison :

Après discussion en groupe, il avait donc été décidé que nos confrères belges francophones, avec qui nous partageons l'avocat- interprète accompagnateur, iraient voir Aytac UNSAL à Edirne le 16 septembre, tandis que les français iraient à Silivri le 17 septembre et se rendraient donc au rendez-vous chez le Bâtonnier le 16 septembre,

1/Je remercie tout spécialement notre confrère Jean-Philippe de Wind, du Barreau de Liège, d'avoir très fraternellement accepté de m'envoyer le compte-rendu de sa **rencontre avec Aytac UNSAL, à la prison d'Edirne**, que je reproduis ci-dessous :

- « Au terme de la grève de la faim, il a passé cinq jours à l'hôpital, où il était harcelé par les services de police. Il s'est rendu chez sa mère, ancienne juge vivant dans un appartement de fonction. Le gestionnaire de ces logements a dit à sa mère que Aytaç devait partir. Celui-ci a loué un appartement où le harcèlement a recommencé (surveillances, perquisition). La cour de cassation avait décidé d'une suspension de sa peine durant un an en raison de son état de santé. Je n'ai pas bien compris si cette suspension a été révoquée au prétexte d'un nouveau dossier ouvert à sa charge ou parce qu'il n'avait pas signalé sa guérison (alors que, bien entendu, il n'est pas guéri du tout). Il a été arrêté à Edirne (c'est la raison pour laquelle il est détenu là) et a été tabassé lors de son arrestation (deux policiers seraient poursuivis suite à ces faits). L'arrestation a interrompu son traitement et il a des problèmes neurologiques (perte de sensibilité dans les doigts, douleurs aux jambes). Dans la tête, cependant, il va très bien. Et il est toujours aussi aimable et délicat que lorsque je l'ai rencontré il y a des années au colloque *The dark side of the moon* à Ankara.

Ils sont à trois dans une cellule, mais de l'autre côté de la prison par rapport aux détenus qu'il connaît. Il existe un isolement relatif et des problèmes d'accès à la presse et aux livres.

Il propose que nous travaillions ensemble sur les arrêts de la CEDH relatifs aux problèmes de santé dans les prisons turques. »



## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

### - 2/Visite à la prison de Silivri :

Départ en bus à 7h30 de Taksim. Il faut compter 1h30 de route.

L'accès est assez facile grâce à la très bonne organisation de nos confrères.

Une fois dans la prison, qui est une véritable petite ville, il faut attendre qu'une place se libère au parloir.

La salle d'attente est très vaste et ouverte sur l'extérieur. Ce jour-là, nous dit-on, il y a beaucoup de visites de familles et d'avocats.

Nous avons rencontré, séparément bien sûr, **Selçuk Kosagacli, Barkin Timtik, Oya Aslan et Belich**, par groupes de 2 avocats étrangers et un avocat turc francophone.

Chacun a tenu à nous faire savoir l'importance de notre présence et de la solidarité internationale.

Ils apprécient les visites, qui sont assez fréquentes semble-t-il.

Selçuk Kosagacli plaisante beaucoup : saluant un confrère qui passe dans le couloir en allant voir un client il rit et nous dit : mes amis me disent que j'ai de la chance d'être en prison car je ne vieillis pas. C'est vrai que mes cheveux sont toujours noirs alors que les leurs sont blancs !! Il nous dit qu'il ne croit plus en la Justice de son pays mais qu'il se battra jusqu'au bout. Et qu'il accepte toute soutien que nous pourrions proposer. L'idée d'un mémoire sur le rôle de l'avocat et la protection qui lui est due par les états pour pouvoir l'exercer, à faire lire par un confrère de la Défense lors de la prochaine audience lui plaît beaucoup.

Barkin Timtik, avec qui nous avons évoqué le prix Ludovic Trarieux qui lui a été décerné en 2020, en même temps qu'à Ebru, propose de nous chanter un poème écrit par sa sœur, ce qu'elle fait immédiatement ... !

Oya Aslan, très émue, parle de ses conditions de vie après 2 ans de détention : écrire, lire, réfléchir. Elle pense que le pouvoir veut transformer l'Avocat en fonctionnaire, elle réfléchit beaucoup au rôle de l'avocat et rejoint l'idée d'une déclaration sur ce thème, si possible en commun avec nos confrères européens.

Belitch est un confrère âgé, condamné définitivement à 12 ans de prison. Il est solidaire des autres et affirme que sa détermination est intacte et qu'il ne regrette rien de son engagement.

Des rencontres chaleureuses, joyeuses par moment, et très émouvantes : le courage et la force de caractère de nos confrères sont une grande leçon.

Au cas où nous en douterions parfois, nous devons garder à l'esprit ce que cela représente pour nos confrères. Ils nous ont dit, tous les quatre, que notre présence est indispensable et doit se généraliser, que nous leur permettons de tenir et de continuer à se battre.

Il faut travailler cette idée de mémoire et le leur soumettre pour l'audience du 17 novembre prochain.

Retour à Istanbul à 18h30





## DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES

18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE

### D- L'Audience du 20 septembre 2021 (Oya Aslan)

Dans la salle d'audience, derrière le Tribunal, une inscription : « La Justice est le Fondement de l'Etat »

Oya est seule à comparaître. La salle est moins pleine, mais la délégation est encore importante et visible.

Oya prend la parole d'un ton assuré ; elle crie que les juges sont injustes, qu'il n'y a pas de Justice, que ce dossier est sous contrôle du pouvoir politique et que le tribunal n'est pas là pour juger. Elle dit que le Tribunal et le Procureur sont sous les ordres du pouvoir politique, qu'ils ne font pas leur devoir et que la Justice en Turquie est devenue un instrument du pouvoir. Elle affirme être, elle, très respectueuse de la Justice dans son exercice professionnel.

Puis les avocats de la défense reprennent l'argumentaire sur les productions des preuves, les pressions exercées sur les témoins et la mainmise du pouvoir judiciaire sur les procès des avocats.

A la fin des plaidoiries, le tribunal s'est retiré pour délibérer.

Nous avons des difficultés pour assister à la lecture du jugement, l'accès à la salle d'audience nous étant refusé !

### L'affaire a été renvoyée au 13 décembre 2021

Oya Aslan est repartie entourée de 7 policiers et nous lui avons fait une haie d'honneur en l'applaudissant longuement.

Nous sommes toujours surpris par cette parodie de justice et par la liberté de parole qu'ont nos confrères.

Cependant les avocats qui nous accompagnaient nous ont dit que le tribunal, pour la première fois dans ce dossier, avait accepté des demandes de la défense pour des mesures d'enquête supplémentaires.

Ils estiment que c'est une véritable victoire et pensent que la présence de la délégation internationale n'y est pas étrangère.

**Nos confrères turcs comptent vivement sur notre présence.**

**Françoise COTTA**

**Maryvonne LOZACH'MEUR**

**Etienne LESAGE**

**Ghislaine SEZE**

**PJ en annexe : Mémoire et liste de la délégation internationale**





**DEFENSE SANS FRONTIERE - AVOCATS SOLIDAIRES**

**18 rue Saint-Yves, PARIS, FRANCE**